

A photograph of a person's legs and feet walking on a forest path. The person is wearing dark blue jeans and white sneakers. They are stepping over a large, weathered log that lies across the path. The ground is covered in fallen leaves and pine needles. The background is a blurred forest scene with trees and foliage.

# POLITIQUE DE PROTECTION ET D'ACCÈS AUX SENTIERS

**MRC** des  
PAYS-D'EN-HAUT





## POLITIQUE DE PROTECTION ET D'ACCÈS AUX SENTIERS

La Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut a été adoptée par le conseil des maires le 3 octobre 2017 (résolution CM-256-10-17).

### COMITÉ DE RÉALISATION

---

Le présent document est publié par la MRC des Pays-d'en-Haut et a été réalisé en collaboration avec la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR), l'Institut des territoires et Catherine Rivard, consultante TEA.

**Supervision :** Chantal Ladouceur et André Boisvert

**Rédaction :** Marie-France Lajeunesse, Catherine Rivard et André Goulet

**Cartographie :** Pierre-Antoine Millette

**Révision :** Chantal Ladouceur et Suzanne Arbique

**Mise en page du document :** Karina Marquis

**Crédit photographique :** MRC des Pays-d'en-Haut sauf indication contraire

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN : 978-2-9815304-4-8 (version imprimée)

ISBN : 978-2-9815304-3-1 (version électronique en format PDF)

Les cartes contenues dans ce document n'ont aucune valeur légale.

---

### REMERCIEMENTS

La MRC des Pays-d'en-Haut et l'équipe de rédaction tiennent à remercier toutes les personnes et les organismes qui ont contribué à l'élaboration de la Politique de protection et d'accès aux sentiers :

les administrateurs de la Société de plein air des Pays-d'en-Haut ;

les municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'en-Haut ainsi que leurs services d'urbanisme et des loisirs ;

les clubs de plein air des municipalités constituantes de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

les membres du comité de réflexion ;

les répondants aux sondages sur les enjeux entourant les sentiers sur le territoire (2016);

les participants à l'atelier de discussion sur les enjeux des sentiers ayant eu lieu le 4 avril 2017;

les participants à la consultation publique ayant eu lieu le 19 septembre 2017.



1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3  
Téléphone : 450 229-6637

lespaysdenhaut.com  
sopair.ca

# Mot du préfet



C'est au nom des membres du Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut et des administrateurs de la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR) que je vous présente, avec grande fierté, la Politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC des Pays-d'en-Haut et les orientations qui en découlent.

Le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut se démarque par son fort potentiel relatif au développement des produits récréatifs en plein air grâce, tout particulièrement, à ses nombreux sentiers non motorisés. Ces derniers sont un atout majeur pour l'attractivité des Pays-d'en-Haut. Grâce à ces infrastructures, les municipalités jouissent de retombées économiques et sociales qui contribuent à l'emménagement et à la rétention de nouveaux ménages sur leur territoire. De plus, la qualité des réseaux de sentiers et autres infrastructures de loisirs permet à la MRC d'attirer de nombreux visiteurs en toute saison.

Malgré l'existence de ces nombreux sites récréatifs, force est d'admettre que la pérennité des sentiers est loin d'être acquise. Essentiels à la pratique des diverses activités de plein air et grandement en danger, les sentiers non motorisés sont devenus un enjeu majeur pour les élus des Pays-d'en-Haut qui souhaitent maintenir une qualité de vie pour leurs résidents et faire profiter les entreprises locales de l'achalandage accru sur les différents réseaux de sentiers.

Votée à l'unanimité en 2015, la création d'une véritable politique de protection et d'accès aux sentiers est une étape incontournable afin d'unifier la vision du plein air et de finalement élaborer des stratégies de développement qui permettront

l'intégration des réseaux récréatifs à même les designs urbanistiques. Cette démarche est essentielle afin de permettre la survie de la pratique des activités non motorisées et d'en assurer la qualité de l'expérience. Le développement intégré deviendra un atout touristique sur lequel le développement économique du territoire pourra sans aucun doute se baser.

La démarche de consultation s'est échelonnée sur plus d'une année entière et a permis de recueillir les commentaires et préoccupations des résidents, des usagers, des clubs bénévoles, des nombreux intervenants venus des sphères commerciales ainsi que des professionnels du milieu municipal.

Les orientations et objectifs présentés dans cette Politique sont le reflet des enjeux soulevés lors des nombreuses étapes de consultations du projet. Issue d'un effort de concertation considérable, cette politique de protection et d'accès aux sentiers servira dorénavant de "pivot central" à tous ceux et à toutes celles qui prennent des décisions en matière de développement du territoire. Il s'agit de la première pierre d'un long chantier qui permettra ultimement à la MRC de se démarquer comme destination plein air au Québec et ce de manière durable.

Je tiens à remercier les nombreuses personnes qui se sont mobilisées pour mener à terme ce travail ardu ainsi que mes collègues du Conseil des maires pour leur appui dans ce dossier de grande importance.

-André Genest

# Table des matières

## LES PAYS-D'EN-HAUT

POLITIQUE DE PROTECTION ET D'ACCÈS AUX SENTIERS	5
LE TERRITOIRE	8
HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION	9
CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	10
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : DE LACS, DE MONTAGNES, DE SENTIERS	11

## NOTRE VISION

NOTRE DÉFINITION DU PATRIMOINE	13
NOTRE VISION DU PLEIN AIR	14

## PORTRAIT DE LA SITUATION

DIAGNOSTIC ET PARTIES PRENANTES	15
DESCRIPTION DU RÉSEAU	18
TYPES DE SENTIERS EXISTANTS	19

## RÔLES DES SENTIERS

CONTRIBUTION IDENTITAIRE	23
CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES SENTIERS	24
CONTRIBUTION À LA SANTÉ : DES MILIEUX FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE	25
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE : DES CORRIDORS VERTS, POUR LA NATURE ELLE-MÊME ET POUR L'HUMAIN	26

## POLITIQUE ET ORIENTATIONS

UNE POLITIQUE POUR LA RECONNAISSANCE DU PASSÉ ET UNE VISION ET POUR L'AVENIR	28
LES ORIENTATIONS	31
LEXIQUE	39



# POLITIQUE DE PROTECTION ET D'ACCÈS AUX SENTIERS

La Politique de protection et d'accès aux sentiers de la municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-Haut est issue d'une démarche qui visait à garantir un accès public aux espaces naturels et récréatifs à tous les résidents de son territoire<sup>1</sup>. La vision stratégique de la MRC, adoptée en 2012, stipule que son rôle est d'assurer « **un cadre de vie de qualité, un milieu de vie convoité, un niveau de vie envié, le tout, dans un environnement protégé, constitué de lacs, de rivières, de forêts et de montagnes** ».

La popularité grandissante des activités en nature sur le territoire des Pays-d'en-Haut s'explique par :

- le souci de santé et de bien-être de la population;
- l'histoire de la région liée au ski;
- l'intérêt envers la protection de l'environnement;
- l'augmentation du nombre de résidents.

Or, l'achalandage croissant conjugué au développement résidentiel effervescent qui morcelle le territoire compromet la pérennité de ses sentiers. Ainsi, le développement urbain confronte les amateurs de plein air à une réalité, soit celle de la disparition des sentiers situés en terres privées. La majorité des sentiers des Pays-d'en-Haut étant situés sur des terrains privés, force est de constater que l'accès à ceux-ci est un enjeu réel dans la MRC.

Les nouveaux résidents ont souvent choisi de s'établir dans les Pays-d'en-Haut à cause de leur amour du plein air. Selon un sondage réalisé dans la MRC en 2015, la présence d'infrastructures de plein air est un facteur décisif pour le choix d'un lieu d'emménagement<sup>2</sup>. La rapidité du développement et de la croissance démographique de la population dans la MRC fait en sorte qu'il y a urgence à mettre en place des solutions urbanistiques et sociales pour remédier à cette situation. Dans une démarche de développement durable et harmonisé du territoire, l'intégration des sentiers non motorisés revêt donc une importance capitale.

**« Au niveau légal, il subsiste un vide juridique concernant l'accessibilité et la conservation des sentiers qui demeurent L'INFRASTRUCTURE PREMIÈRE en matière de plein air. Cette absence de protection et la primauté du droit à la propriété privée au sens de la Loi engendrent de nombreuses difficultés pour les gestionnaires et promoteurs de réseaux existants. Il s'agit d'une problématique récurrente au Québec »**

SOPAIR, 2015

La création d'une véritable politique de protection et d'accès aux sentiers s'est ainsi imposée d'elle-même dans l'esprit des divers intervenants en plein air de la MRC. En 2015, le Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut, sous la recommandation de la SOPAIR, entérinait donc une résolution afin de se doter d'une véritable politique de protection et d'accès aux sentiers de la MRC (CM 83-04-15).

## Rôle de cette Politique

---

- Présenter le contexte historique, social et culturel propre aux Pays-d'en-Haut qui a favorisé le développement d'une culture du plein air et l'existence de nombreux sentiers;
- Dresser le portrait de la situation relatif aux réseaux de sentiers et évaluer leur contribution sociale et économique;
- Identifier les menaces et les opportunités ainsi que les besoins du milieu;
- Mettre en lumière l'aspect du patrimoine immatériel que constitue la pratique du ski nordique;
- Se doter d'une vision régionale;
- Définir les besoins et les attentes des citoyens, de la clientèle touristique et des gestionnaires;
- Identifier des moyens de gestion et d'intendance efficaces et adaptés aux besoins des citoyens, usagers et gestionnaires;
- Élaborer et prioriser des axes d'intervention;
- Proposer les principaux éléments d'un plan d'action;
- Assurer la protection des sentiers récréatifs à long terme et assurer leur intégration dans le développement durable de la MRC



## La démarche

Les orientations et objectifs contenus dans ce document constituent la VISION à laquelle la population adhère. Les objectifs décrits sont issus de consensus généraux et forment un plan d'action sommaire qui permettra à la MRC, aux municipalités constituantes et aux intervenants du milieu du plein air d'amorcer un véritable chantier de pérennisation et de mise en valeur des sentiers dans les Pays-d'en-Haut. La démarche a permis de consulter les propriétaires, les gestionnaires, les usagers, les participants invités aux ateliers représentant diverses sphères d'activités, les membres du comité de réflexion, les administrateurs de la SOPAIR, ainsi que les directeurs généraux, les élus et les directeurs des services d'urbanisme des municipalités constituantes et aux intervenants du milieu du plein air d'amorcer un véritable chantier de pérennisation et de mise en valeur des sentiers dans les Pays-d'en-Haut.

L'ensemble des objectifs issus de la démarche ont pour but **d'assurer la pérennité de certains sentiers sur le territoire**, d'en **optimiser l'accès, d'améliorer la gestion des infrastructures récréatives** sur le territoire, **de définir et de mettre en valeur l'aspect identitaire des sentiers**.

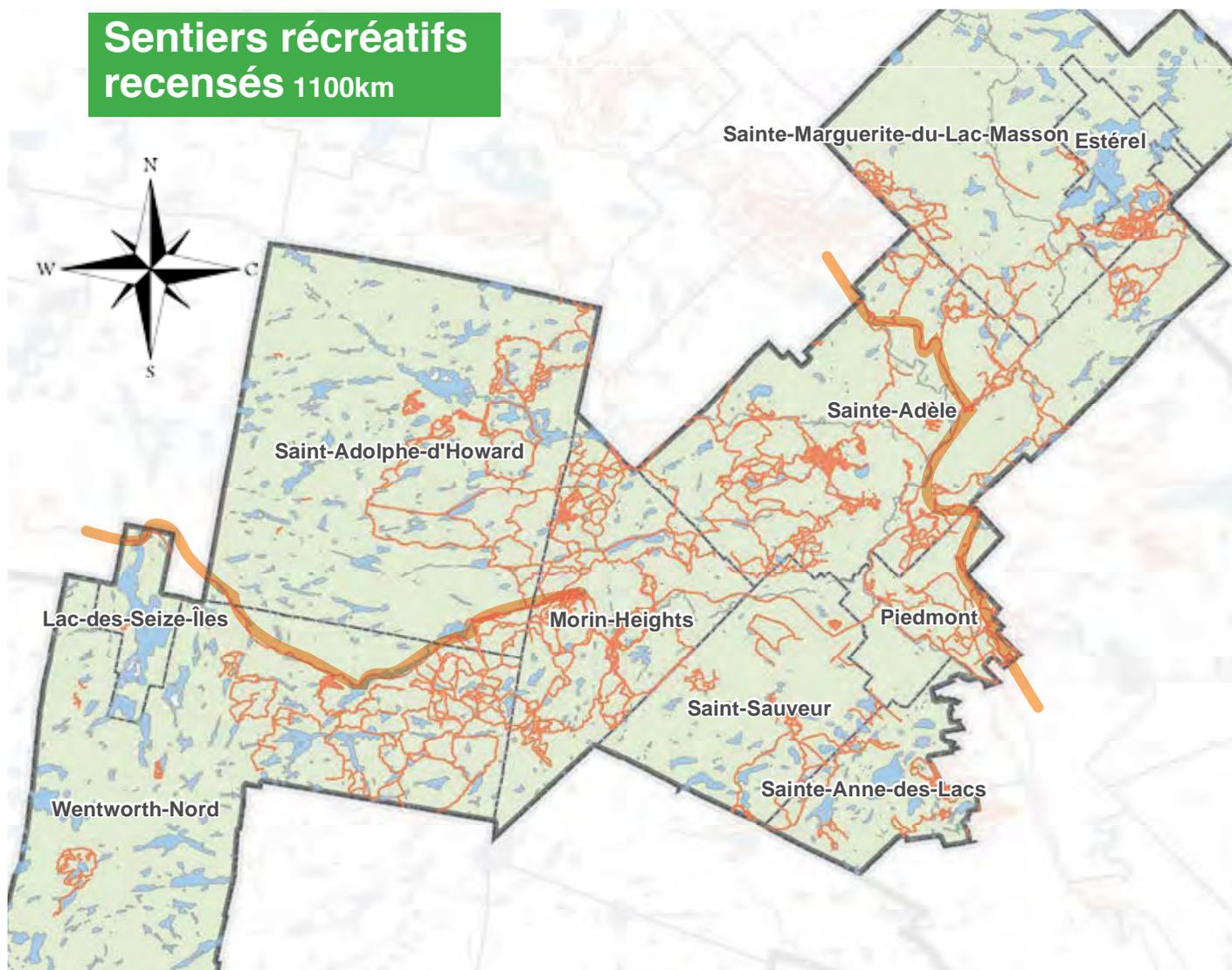
La présente politique est également accompagnée d'un plan de suivi qui assurera la pérennité des actions visant à mettre en œuvre la vision qu'elle soutient. Aussi, en votant cette Politique, la MRC s'engage à produire un bilan annuel des actions réalisées dans le cadre de l'application de la Politique de protection et d'accès aux sentiers. Ce suivi sera présenté sous forme de rapport d'étape et rendu public.

# Le territoire

La MRC des Pays-d'en-Haut est localisée au cœur de la région des Laurentides et regroupe 10 municipalités occupant une superficie de 737 km<sup>2</sup>. Située à près de 60 km de Montréal, elle compte une population d'environ 43 000 habitants permanents<sup>3</sup> et de près de 20 000 villégiateurs.<sup>4</sup> Le climat, le relief et la nature des développements sur son territoire ont contribué à l'implantation de nombreuses infrastructures récréatives dans la MRC. Parmi celles-ci, on compte entre autres le parc linéaire Le P'tit Train du Nord, une piste multifonctionnelle reconnue

au niveau international, qui sert de véritable colonne vertébrale pour le développement récréotouristique des Laurentides. S'ajoute le parc du Corridor aérobique qui structure également les territoires d'activités récréatives dans le secteur ouest. En 2015, le Conseil des maires a entériné de manière unanime une résolution à l'effet de « [...] faire du plein air une activité économique prioritaire dans ses interventions et projets de développement du territoire... »

## Sentiers récréatifs recensés 1100km



# Historique du développement de la région



Source : Archives Canadien Pacifique

La belle histoire des Pays-d'en-Haut débute après 1783, à la suite de l'indépendance des États-Unis. Récompensés pour leur fidélité envers le roi d'Angleterre, des Loyalistes se font concéder des terres dans les Laurentides. Entre 1810 et 1888, de nombreux Irlandais et Écossais émigrent aussi dans la région. Ces deux phénomènes ont grandement contribué à l'établissement de cantons dans l'actuelle partie ouest du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Les nouveaux arrivants y pratiquent l'agriculture de subsistance et y construisent plusieurs moulins à scie afin d'exploiter le potentiel forestier.

À partir de 1842, des pionniers tels qu'Augustin-Norbert Morin et Édouard Masson s'installent en bordure de la rivière du Nord et ouvrent des routes afin de favoriser l'établissement des premiers colons francophones dans la région. Les territoires de Sainte-Adèle, Morin Flats (Morin-Heights), Piedmont et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson se sont ainsi graduellement colonisés.

En 1868, le curé Antoine Labelle fait initier la construction du célèbre chemin de fer Le P'tit Train du Nord, qui allait relier Montréal à Sainte-Agathe-des-Monts (et plus tard à Mont-Laurier). En 1892, la partie ouest du territoire des Pays-d'en-Haut est également desservie par une voie ferrée dans le secteur Montfort. Le train a joué un rôle important dans le développement économique de cette contrée : il a favorisé le peuplement francophone et l'implantation de la villégiature sur le pourtour de certains lacs.

Les cantons du Nord n'étant pas assez fertiles, la colonisation s'essouffle graduellement, laissant plusieurs parcelles agricoles en déprise. Heureusement, les nombreux lacs poissonneux et les forêts giboyeuses attirent de plus en plus de voyageurs américains. Les berges des plans d'eau les plus importants sont progressivement occupées par de petits chalets; c'est le début de la villégiature dans les Pays-d'en-Haut.

Puis, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, ce sera au tour des Montréalais de découvrir, grâce au train du Nord, les montagnes leur permettant de pratiquer le ski nordique. À partir de ce moment, l'essor des Pays-d'en-Haut devient étroitement lié à son développement récréatif. Encore aujourd'hui, les Laurentides se distinguent à travers le Québec comme étant une destination touristique qui profite de ses grands espaces et de ses paysages diversifiés. C'est un territoire propice à la pratique d'activités en plein air et la population, de plus en plus soucieuse de sa santé, est plus que jamais à la recherche de sites pour pratiquer ses loisirs dans la nature.

# Contexte socio-économique

La MRC des Pays-d'en-Haut est l'une des huit MRC de la région administrative des Laurentides. Selon l'Institut de la statistique du Québec, d'ici 2031, la population de la MRC des Pays-d'en-Haut devrait croître de 36 % pour atteindre près de 50 000 personnes, soit le 6<sup>e</sup> plus haut taux d'augmentation de toutes les MRC du Québec. Pour l'ensemble de la province, le taux de croissance devrait être deux fois moindre, soit 16 %, contre 34 % pour les Laurentides.<sup>5</sup>

En 2010, le nombre d'excursionnistes dans les Pays-d'en-Haut a été estimé à près d'un million<sup>6</sup> et les activités économiques des Pays-d'en-

Haut sont surtout caractérisées par le secteur tertiaire (les services) grâce au récréotourisme. Ainsi, l'hôtellerie, la restauration et les différentes infrastructures récréatives représentent les secteurs où l'on retrouve la majorité des emplois dans la MRC.

Il est également intéressant de souligner que selon des études québécoises, la région des Laurentides est celle du Québec où le plus grand nombre de personnes ont pratiqué des activités de plein air, attirant environ un demi-million d'adeptes provenant de l'extérieur.

## LA SOPAIR

Créé en 1998 sous le nom de Société du parc régional des Pays-d'en-Haut, l'organisme à but non lucratif avait pour première mission de travailler à la planification et au développement d'un parc régional. Au fil du temps, la Société a su rassembler au sein de son conseil d'administration des individus aux expertises et connaissances variées en lien avec les activités de plein air et qui se sont bâti une grande crédibilité grâce à leur implication dans de nombreux projets d'envergure sur le territoire. En 2014, l'organisme a changé son nom et sa mission afin de mieux répondre aux enjeux de développement du territoire pour devenir la Société de plein air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR).

La SOPAIR est maintenant un organisme de consultation et de concertation qui veut assurer la conservation, la pérennité, l'accès et le développement des sentiers de plein air et autres espaces récréatifs sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

*ICI on aime le plein air!*

# Contexte environnemental : de lacs, de montagnes, de sentiers

---

Le territoire des Pays-d'en-Haut possède un patrimoine naturel typique aux Laurentides. Il est prisé pour ses 350 lacs et cours d'eau ainsi que pour la beauté qu'offrent ses collines arrondies recouvertes de forêts. Le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut est presque totalement compris dans le bassin versant de la rivière du Nord dont le relief vallonné a favorisé la formation de nombreux milieux humides. Encore aujourd'hui, ses collines arrondies sont recouvertes de boisés à près de

75 %. La forêt appartient au domaine bioclimatique de l'érablière à bouleau jaune, dans lequel on retrouve une bonne diversité de peuplements forestiers. De nos jours, l'aménagement forestier n'est plus une activité commerciale dominante dans la MRC, mais cette activité contribue toujours à la création de nombreux sentiers qui constituent un moyen de donner une seconde vie aux anciens chemins de récolte du bois.



*Crédit photo: Andrée Cousineau*

*nos sentiers  
notre patrimoine*



Source : Archives Canadien Pacifique

# NOTRE VISION

## Notre définition du patrimoine

La pratique du ski de fond dans les Laurentides est inventoriée au Répertoire du patrimoine culturel du Québec comme élément du patrimoine immatériel.

Nous reconnaissons la définition suivante du patrimoine :

**« Reflet de notre identité, le patrimoine se définit comme L'ENSEMBLE des biens matériels et immatériels, d'ordre naturel ou culturel, hérités du passé et façonnés par le quotidien, que l'on reconnaît, protège, conserve, met en valeur, s'approprie, transmet et continue à enrichir. »**

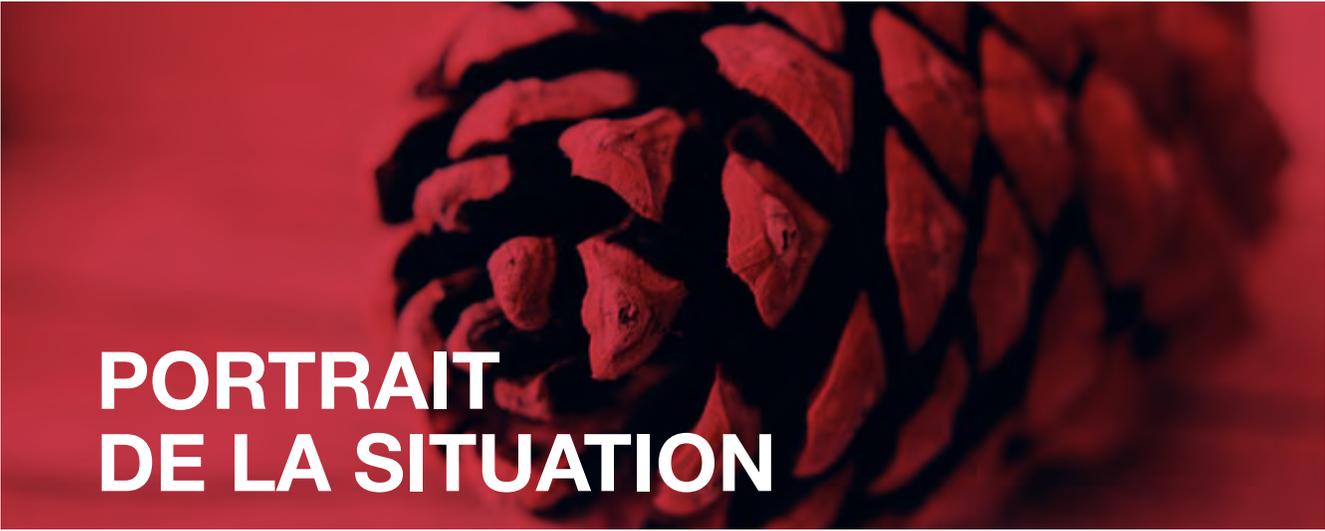
*- Ville de Québec, Vision du patrimoine 2027, 2017, p.5.*

Les sentiers de ski de fond de longue randonnée (ski nordique) sont l'assise permettant à cette tradition de perdurer. Cependant, plusieurs des pistes ancestrales se morcellent et disparaissent au gré de l'étalement urbain. L'inventaire de la pratique du ski de fond en tant qu'élément patrimonial apparaît insuffisant à lui seul pour renverser cette tendance et assurer la pérennité du réseau de sentiers aujourd'hui multifonctionnels.

La notion de patrimoine est une notion ouverte, qui peut développer de nouveaux objets et de nouveaux sens car elle reflète la culture vivante plutôt qu'une image figée du passé.

## Notre vision du plein air

**« La pratique des activités récréatives et touristiques en sentier faisant partie de l'identité même des Pays-d'en-Haut, la MRC reconnaît le bien-fondé de la pérennisation des sentiers et des infrastructures de plein air sur son territoire en tant qu'assise des saines habitudes de vie pour les résidents et visiteurs, ainsi qu'en tant que moteur attractif essentiel au maintien et au développement de l'économie de la MRC. »**



# PORTRAIT DE LA SITUATION

## Diagnostic et parties prenantes

---

Les principaux intervenants impliqués activement dans les activités en sentier et les sentiers eux-mêmes sont les suivants :

### **La SOPAIR (Société de plein air des Pays-d'en-Haut) :**

La SOPAIR a reçu le mandat de coproduire la présente politique.

### **Les municipalités :**

La majorité des municipalités de la MRC possèdent et/ou gèrent des réseaux de sentiers. Ces réseaux municipaux sont entretenus par les villes ou des gestionnaires délégués. Certaines municipalités acquièrent, lorsque possible, les fonds de terres où passent leurs sentiers, sinon elles négocient des droits de passage.

### **Les clubs de plein air et leurs bénévoles :**

Les clubs sont généralement reliés à des sites dans une localité précise. Ils gèrent habituellement l'implantation, l'entretien des sentiers et parfois les ententes de passage sur les terrains privés. La plupart des clubs travaillent en collaboration avec les municipalités afin de créer une synergie entre la réalité terrain et les enjeux municipaux.

### **Les propriétaires terriens :**

Les propriétaires sont des acteurs importants car la majorité des sentiers sont situés sur des terrains privés. Leur collaboration et leur appui au projet sont essentiels car ils peuvent autoriser ou non l'accès aux usagers.

### **Les utilisateurs :**

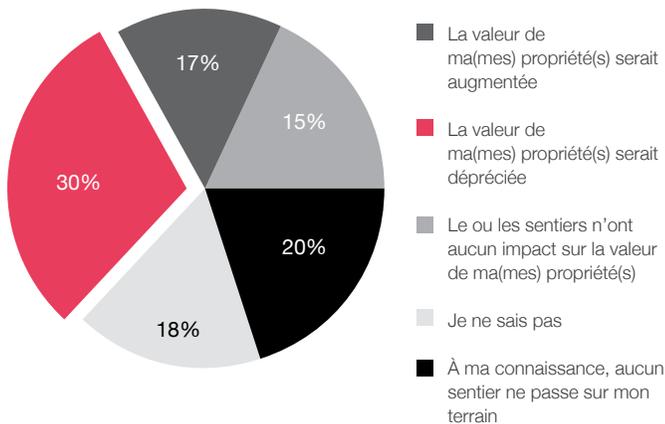
Les utilisateurs proviennent de la MRC ou de l'extérieur, ils viennent seuls ou en groupes organisés ou non. Leur comportement dans les sentiers influence les propriétaires, ainsi que les municipalités. Ils ont un impact sur l'économie locale, particulièrement les touristes.



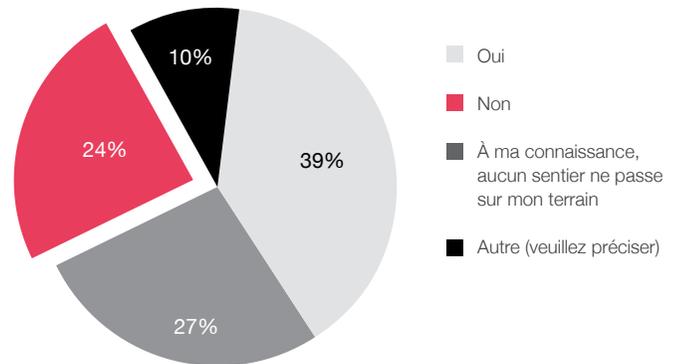
En décembre 2016, un sondage auprès des propriétaires terriens chez qui des sentiers ont été répertoriés ainsi qu'auprès de différents acteurs (usagers, clubs de plein air, commerçants, etc.) a été réalisé par la SOPAIR. Cette enquête avait pour but de comprendre les différentes perceptions que ces derniers avaient par rapport aux réseaux de sentiers à leur protection. En tout, 143 acteurs et 82 propriétaires ont formulé leur avis à cet effet. Les éléments sondés furent entre autres, la perception des répondants face aux sentiers, les types de gestion et de pratiques de plein air, les ententes de gestion auxquelles ils adhèrent, les modalités d'entretien et d'assurances, et enfin, les principes de protection et de pérennisation des sentiers et de leurs accès.

# Quelques faits saillants des sondages

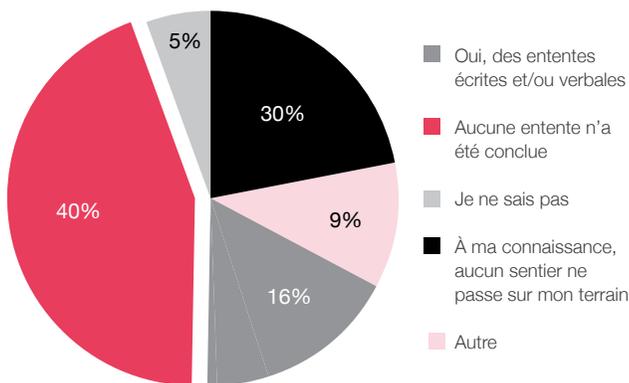
## Quel serait selon vous l'impact de la présence du ou des sentiers sur une vente potentielle de votre propriété?



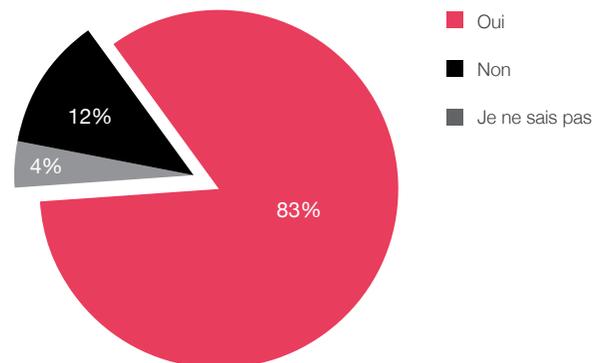
## Connaissez-vous le gestionnaire du ou des sentiers présent(s) sur votre propriété?



## Avez-vous adhéré avec le gestionnaire du ou des sentier(s) sur votre(vos) propriété(s) à une entente relative de gestion du ou des sentier(s) (sécurité, assurances, entretien, etc.)?



## Existe-t-il selon vous un besoin de protection et de pérennisation (reconnaissance, statut officiel, perpétuité) des sentiers?



En somme, les propriétaires terriens estiment de façon importante que les sentiers déprécient leur propriété alors que les données recueillies tendent à démontrer que la proximité des réseaux de sentiers apportent une valeur ajoutée aux propriétés. Ils sont en majorité peu familiers avec les sentiers et leurs gestionnaires et n'ont aucune entente relative à la gestion des sentiers sur leur propriété. Enfin, alors que les propriétaires préfèrent les ententes annuelles de gestion, les acteurs insistent majoritairement sur l'importance de protéger et pérenniser les sentiers.

En avril 2017, un atelier participatif a été organisé à Saint-Sauveur lors duquel des dizaines d'acteurs régionaux et locaux contribuèrent à établir les grandes orientations de protection des sentiers et de leurs accès. Celles-ci furent étudiées dans une perspective environnementale, économique, sociale et de gouvernance. En tout, douze souhaits, préoccupations ou intérêts ont été établis :

## GOUVERNANCE

1. Doter la région d'un organisme reconnu, mandaté et dédié à la protection des sentiers et à leur accessibilité;
2. Mettre en place une structure et un processus harmonisé misant sur le partenariat et le principe de subsidiarité;
3. Élaborer, adopter et diffuser une démarche urbanistique régionale en matière de planification de sentiers;
4. Planifier proactivement la protection des sentiers, leurs accès et l'offre régionale;
5. Implanter une méthode régionale relativement à certains savoir-faire : négociations des accès, interconnexions de sentiers, identité, valorisation historique, etc.

## ENVIRONNEMENT

6. Définir les statuts de protection du territoire et mettre en priorité la pérennité des sentiers;
7. Protéger certains sentiers à perpétuité.

## SOCIÉTÉ

8. Développer le sentiment de fierté et la reconnaissance de l'importance sociale, économique et écologique des sentiers;
9. Élaborer et diffuser une signature locale et régionale par et pour les sentiers.

## ÉCONOMIE

10. Augmenter les ressources matérielles et financières nécessaires à la pérennisation des sentiers;
11. Assurer la gratuité de l'accès aux résidents;
12. Documenter et analyser des modèles de financement (PPP, utilisateurs-payeurs, contributions volontaires, effets leviers, etc.).

# Un réseau qui relie les villages



*Crédit photo: Alain Denis*

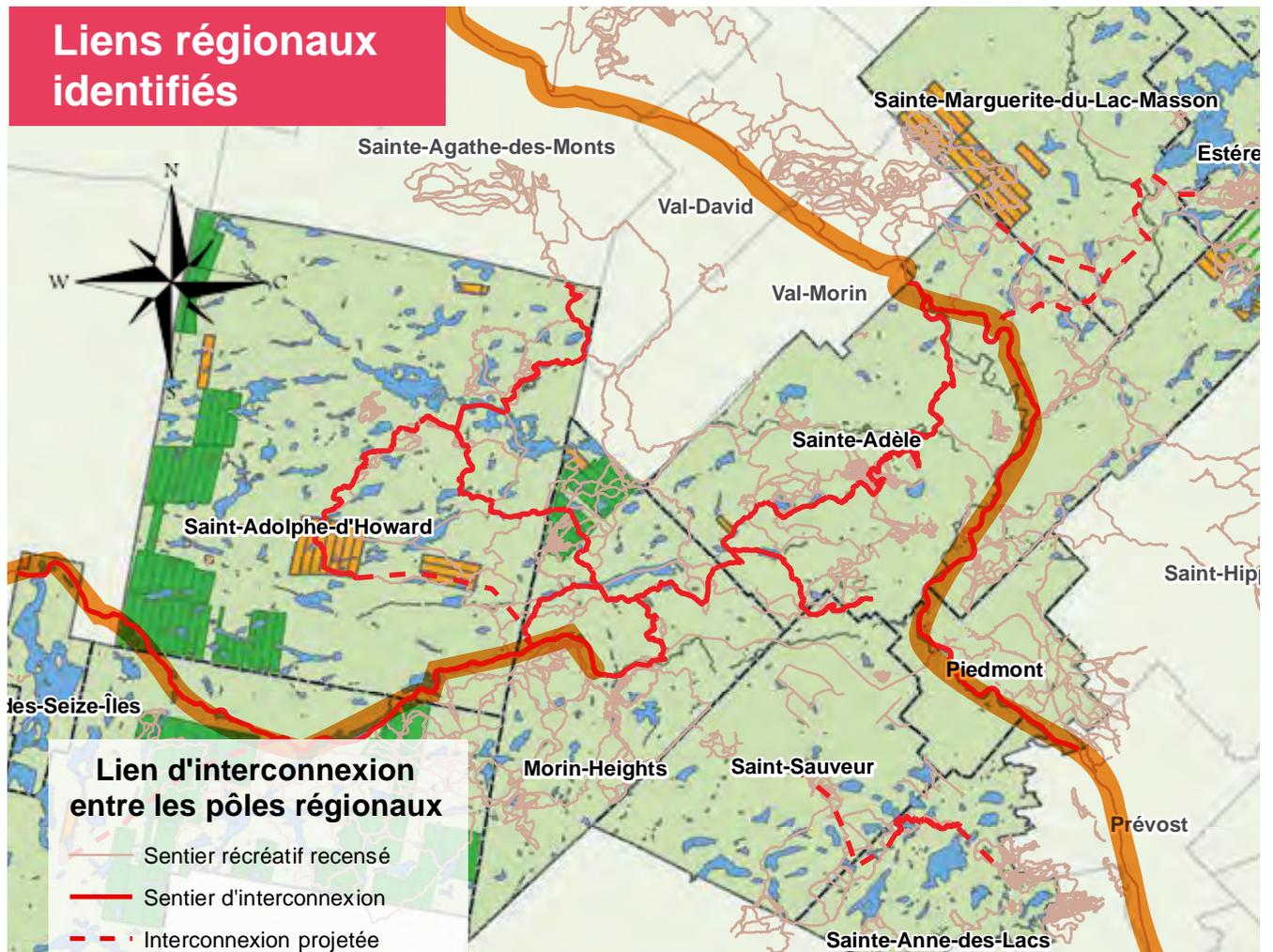
## Description du réseau

L'inventaire actuel des sentiers non motorisés dénombre plus de 1100 kilomètres de sentiers en tout genre. Sillonnant le territoire, ces pistes sont de natures diverses et ne peuvent être évaluées sur des critères similaires. Certains sentiers constituent des infrastructures de plein air d'importance pour les municipalités tandis que d'autres sont simplement des lieux de plaisance en arrière-cour pour les résidents d'un quartier. À ce titre, il est également important de

souligner que plus de 75% du réseau des Pays-d'en-Haut se situe sur des terrains privés.

Ainsi, afin de soumettre des objectifs pertinents pour la pérennisation des sentiers et la mise en valeur des sites récréatifs, il est primordial d'identifier les principales caractéristiques qui distinguent les différents groupes de sentiers existants sur le territoire.

# Types de sentiers existants



## Les sentiers régionaux identifiés

Les sentiers régionaux se démarquent par leur caractère intermunicipal. La plupart des liens régionaux identifiés ont été créés il y a plus de cinquante ans, voire une centaine d'années pour certains. Le tracé de ces sentiers est secondaire; leur importance réside dans leur fonction qui permet la pratique ouverte aux sports sur sentiers. De plus, l'histoire de ces parcours est unique au Québec et même au Canada. L'identité des Laurentides a grandement été forgée par le rayonnement de ces mêmes infrastructures qui ont fait du territoire un endroit de villégiature par excellence.

À l'époque des expéditions au cœur des Laurentides (vers 1910-1930), les sentiers devaient relier les villages les uns aux autres afin

que les skieurs puissent toujours se ravitailler. Bien que plusieurs tracés ancestraux soient aujourd'hui disparus, la pratique du ski nordique perdue dans la région et le potentiel de développer un produit d'appel d'envergure et unique au Québec en matière de plein air est réel.

Le réseau de sentiers intermunicipal créé par les skieurs nordiques, combiné aux réseaux multifonctionnels plus récents, permettrait à l'ensemble des citoyens et aux visiteurs de profiter d'un produit quatre saisons exceptionnel. Les sentiers régionaux identifiés possèdent donc un potentiel récréotouristique d'envergure supralocale et doivent répondre à des critères de qualité supérieure.

### Pôle local principal

- 1 Centre Régional multiactivité de Wentworth-Nord
- 2 Réseau de sentiers des Orphelins
- 3 Circuit de randonnée La Montfortaine
- 4 Station de sports Mont-Avalanche
- 5 Centre Plein air Saint-Adolphe-d'Howard
- 6 Club de ski Viking
- 7 Réseau municipal de Morin-Heights, Ski de fond
- 8 Réseau municipal de Morin-Heights, Parc Basler
- 9 Réseau Le Chantecler
- 10 Réserve naturelle Alfred-Kelly
- 11 Réseau d'Estérel

### Pôle en développement

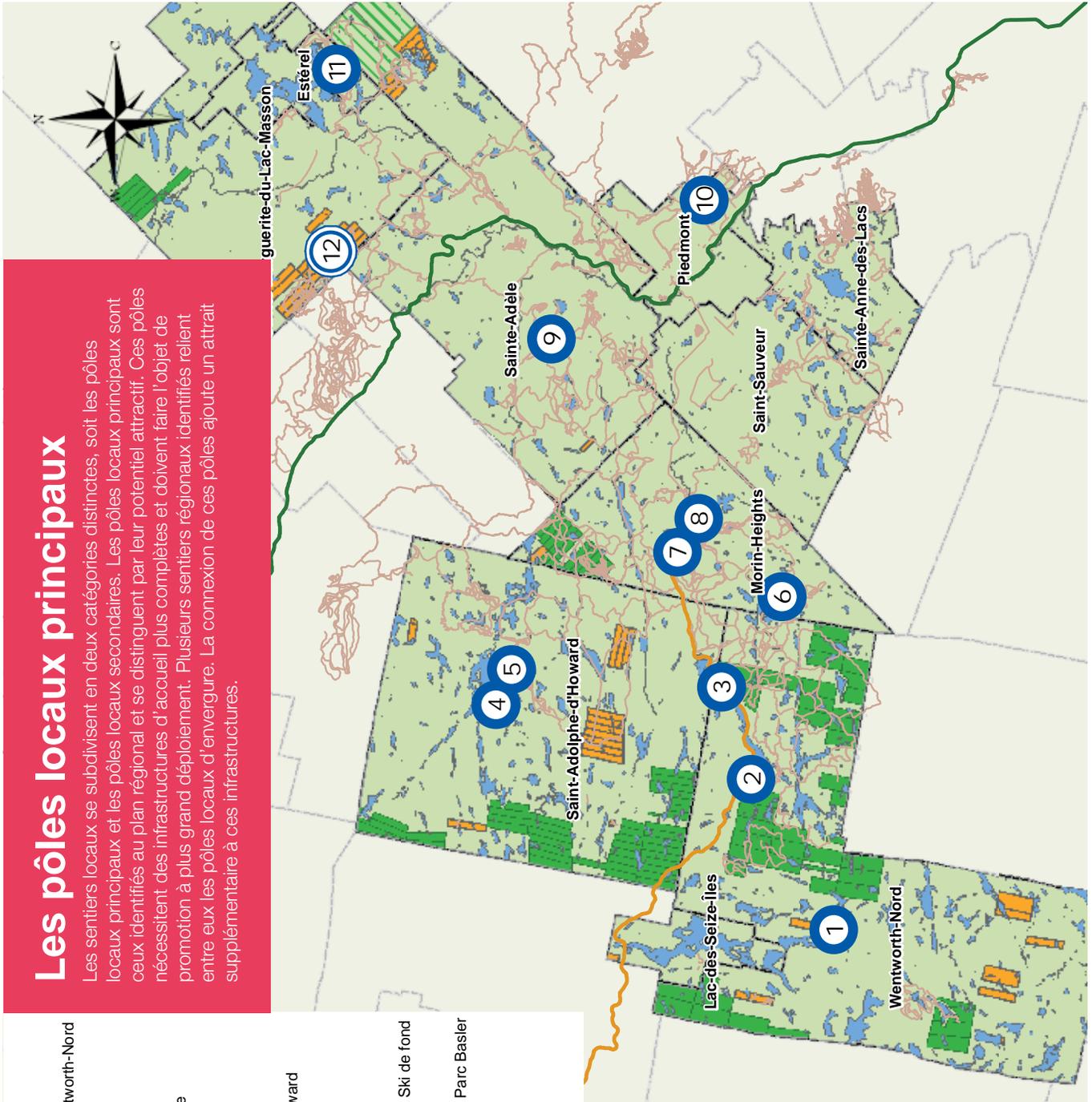
- 12 Terres publiques à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Sentier récréatif recensé

### Parc linéaire

- P'tit train du Nord
- Corridor aérobie

## Les pôles locaux principaux

Les sentiers locaux se subdivisent en deux catégories distinctes, soit les pôles locaux principaux et les pôles locaux secondaires. Les pôles locaux principaux sont ceux identifiés au plan régional et se distinguent par leur potentiel attractif. Ces pôles nécessitent des infrastructures d'accueil plus complètes et doivent faire l'objet de promotion à plus grand déploiement. Plusieurs sentiers régionaux identifiés relient entre eux les pôles locaux d'envergure. La connexion de ces pôles ajoute un attrait supplémentaire à ces infrastructures.



### Pôle local secondaire

- 1 Plein Air Saint-Adolphe-d'Howard, secteur Calvaire
- 2 Réseau municipal de Morin-Heights, secteur des Bouleaux
- 3 Plein air Sainte-Adèle, secteur Lac Millette
- 4 Plein air Sainte-Adèle, secteur lacs Martley et Richer
- 5 Parc des pentes 40-80
- 6 Plein air Sainte-Adèle, secteur de la Gare
- 7 Plein air Sainte-Adèle, secteur Mont-Durocher
- 8 Plein air Sainte-Adèle, secteur Mont-Gabriel
- 9 Parc John-H.-Molson
- 10 Sentier historique Loken
- 11 Sentier de Héritage plein air du Nord
- 12 Réseau des Galais

### Gestionnaire privé

- 13 Base de Plein air Bon départ
- 14 Laurel Adventure Nature
- 15 Parc de la rivière Doncaster
- 16 MSS Bike Park

### Pôle en développement

- 17 Plein air Saint-Sauveur, secteur Mont-Habitant

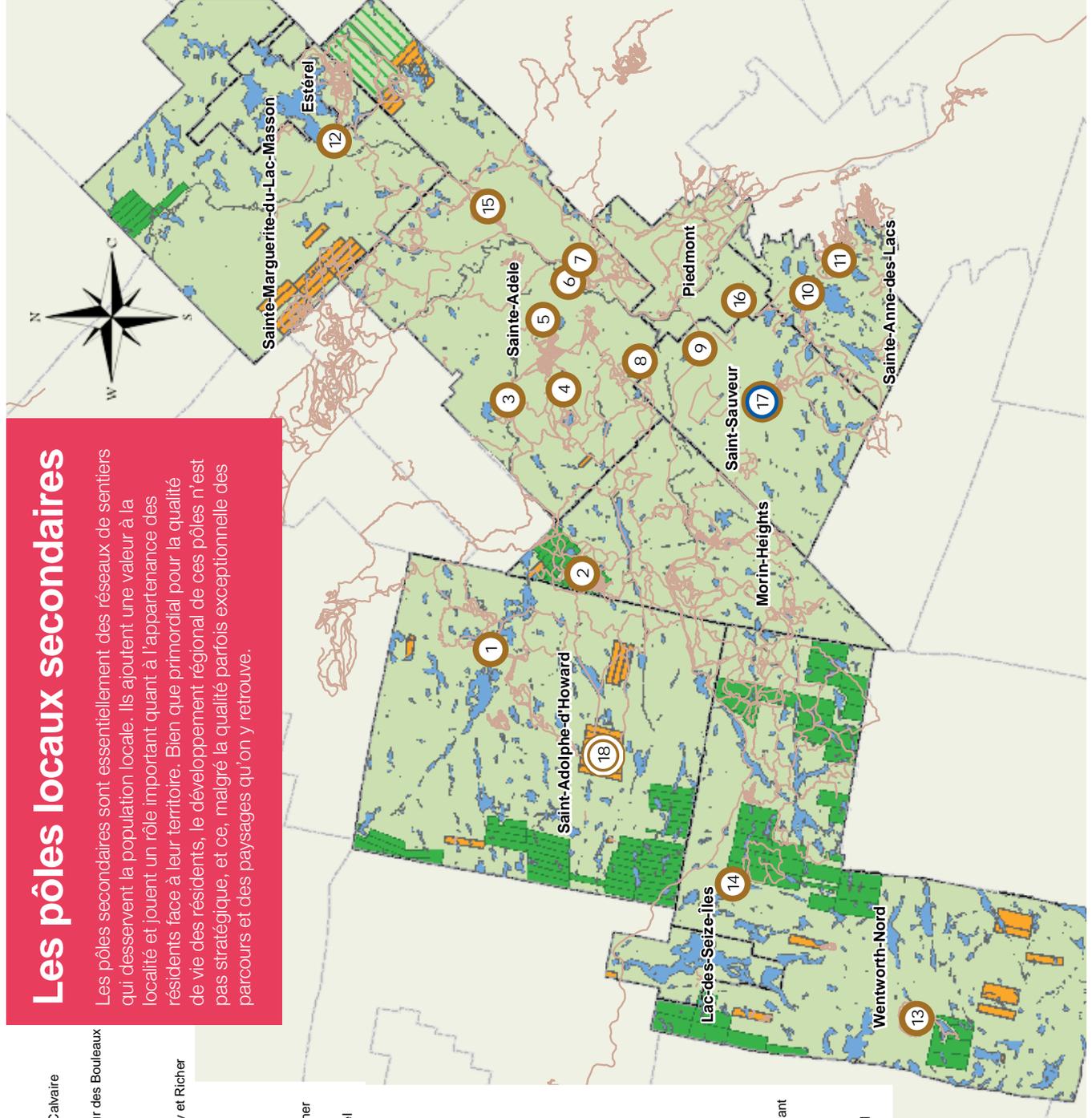
### Pôle projeté

- 18 Terres publiques à Saint-Adolphe-d'Howard

— Sentier récréatif recensé

## Les pôles locaux secondaires

Les pôles secondaires sont essentiellement des réseaux de sentiers qui desservent la population locale. Ils ajoutent une valeur à la localité et jouent un rôle important quant à l'appartenance des résidents face à leur territoire. Bien que primordial pour la qualité de vie des résidents, le développement régional de ces pôles n'est pas stratégique, et ce, malgré la qualité parfois exceptionnelle des parcours et des paysages qu'on y retrouve.



## Les sentiers de quartier

Les sentiers de quartier se subdivisent eux aussi en deux catégories distinctes, soit **les sentiers officiels** et **les sentiers à tenure municipale**.

### Les sentiers de quartier officiels

Les sentiers de quartier officiels sont souvent le résultat des promenades des résidents dans leur milieu de vie. Bien que recensés, ces sentiers développés sur des terrains privés sont de nature spontanée et ne nécessitent pas de plan d'intervention. L'inventaire de ces sentiers est suffisant.

### Les sentiers de quartier à tenure municipale

Les sentiers de quartier à tenure municipale font référence aux principes de mobilité active. La fonction de ces sentiers est principalement de lier les secteurs résidentiels aux infrastructures et services environnants (parcs et autres), les quartiers les uns aux autres ou les pôles de services les uns aux autres. La planification de ces sentiers devrait être faite à l'échelle de la municipalité et devrait faire l'objet d'une vision urbanistique locale.





# RÔLES DES SENTIERS

*Crédit photo: D. Laplante*

## Contribution identitaire

**Inventoriée comme un patrimoine immatériel au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, la pratique du ski nordique est un élément fondamental de l'identité des Pays-d'en-Haut.** Comme le territoire s'est développé autour de l'industrie touristique, le ski et les autres activités de plein air sont la raison d'être de nombreux tenanciers d'hôtels, d'auberges et autres établissements qui perdurent dans les Pays-d'en-Haut. Les clubs de ski, dont certains très renommés, sont apparus dès 1911 et l'arrivée des skieurs a complètement transformé l'espace, façonnant le paysage urbain que l'on connaît aujourd'hui. L'histoire des lieux et de la population des Pays-d'en-Haut est ainsi marquée par le légendaire Hermann Smith Johannsen alias Jackrabbit, qui sillonnait en ski les forêts laurentiennes. La motivation de Jackrabbit était simple : les sentiers devaient relier les villages les uns aux autres afin que les skieurs puissent toujours avoir à manger.<sup>7</sup>

Toujours présents dans la structure des municipalités, les sentiers procurent encore aujourd'hui un apport exceptionnel à l'identité des résidents de la région. Ce sentiment d'appartenance est bien souvent tributaire de la pratique d'activités en plein air à proximité des résidences, car ceci permet aux citoyens de créer un contact unique avec leur environnement. Les paysages visibles en sentier deviennent ainsi un cadre de référence pour bon nombre de citoyens qui s'identifient à ceux-ci et en font un élément de fierté.

En effet, aujourd'hui, la popularité du plein air perdure et une partie de la population est fortement attachée aux sentiers existants, ce qui se répercute par un fort achalandage de tous les réseaux, mais aussi par le grand nombre de bénévoles actifs dans le milieu et la quantité impressionnante de ressources qui y sont consacrées.

## Contribution économique des sentiers

Jouissant d'une position géographique avantageuse à proximité de Montréal, la MRC des Pays-d'en-Haut peut compter sur la durabilité de ses investissements en plein air car le bassin d'excursionnistes à proximité est appelé à croître de manière considérable dans les prochaines décennies.<sup>8</sup>

Comme le soulignait le Rapport sur les activités de plein air non motorisées et le potentiel récréatif dans la MRC des Pays-d'en-Haut, la principale clientèle journalière des sentiers demeure les résidents de la MRC. Aussi, l'attractivité du territoire est un facteur important à considérer dans les investissements futurs. L'accessibilité aux infrastructures de plein air doit être vu comme étant une opportunité de se distinguer des territoires voisins et de poursuivre un développement économique croissant qui favorise l'installation de jeunes familles dans ses municipalités.

Au Canada, les adeptes de plein air dépensent annuellement entre 1,3 milliard et 3 milliards de dollars pour leurs activités et ceci permet de maintenir plus de 15 000 emplois. L'apport économique de l'industrie du plein air n'est plus à remettre en question : la plus récente étude sur les parcs des Laurentides<sup>9</sup> réalisée en 2017 évaluait à 143 000 000\$ par année la contribution de celle-ci à l'économie du Québec. Aussi, la région des Laurentides est l'une de celles au Québec qui a attiré le plus grand nombre d'adeptes de plein air provenant de l'extérieur, soit environ un demi-million en 2004.<sup>10</sup>





## Contribution à la santé : des milieux favorables aux saines habitudes de vie

L'aménagement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie découle du simple principe de «rendre les choix sains plus faciles à faire et les choix moins sains plus difficiles à faire». <sup>11</sup> Aussi, l'accessibilité des résidents aux sentiers qui leur permettent facilement de pratiquer des activités physiques diversifiées est un élément central pour l'intégration des principes d'environnements favorisant la santé pour les municipalités de la région. La pratique d'activités sportives ou de loisirs en plein air comporte des avantages indéniables pour la santé, autant physique que mentale. La présence de sentiers à proximité du lieu de résidence est un fort incitatif à prendre l'air, à jouer dehors, voire à laisser de côté la voiture.

S'il n'est plus nécessaire de démontrer les impacts favorables sur la santé physique, ceux sur le moral sont tout autant établis. Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, l'exercice est reconnu comme un élément essentiel dans le développement et le maintien de la bonne forme mentale et cet effet est encore plus fort lorsqu'il est pratiqué dans la nature. Il est également démontré que les enfants initiés au plein air ont davantage de chances de faire régulièrement de l'exercice plus tard. La facilité d'accès à des parcs et à des réseaux de sentiers multisports est certainement un excellent moyen de favoriser la pratique de l'activité physique dans un environnement sain, devenant ainsi un investissement dans l'état de santé de la population.



## Contribution environnementale et paysagère

### Des corridors verts, pour la nature elle-même et pour l'humain

La pratique du plein air contribue à édifier une saine relation entre l'utilisateur et l'environnement; elle permet de comprendre, d'apprécier et de valoriser la richesse du milieu naturel et contribue certainement à créer un engagement citoyen envers la conservation. Au niveau environnemental, la conservation d'espaces verts pour la pratique du plein air concourt à créer des zones favorables au maintien de la biodiversité floristique et faunique et au maintien de divers processus écologiques, en particulier lorsque ces espaces verts prennent la forme de corridors qui relient des milieux naturels entre eux.

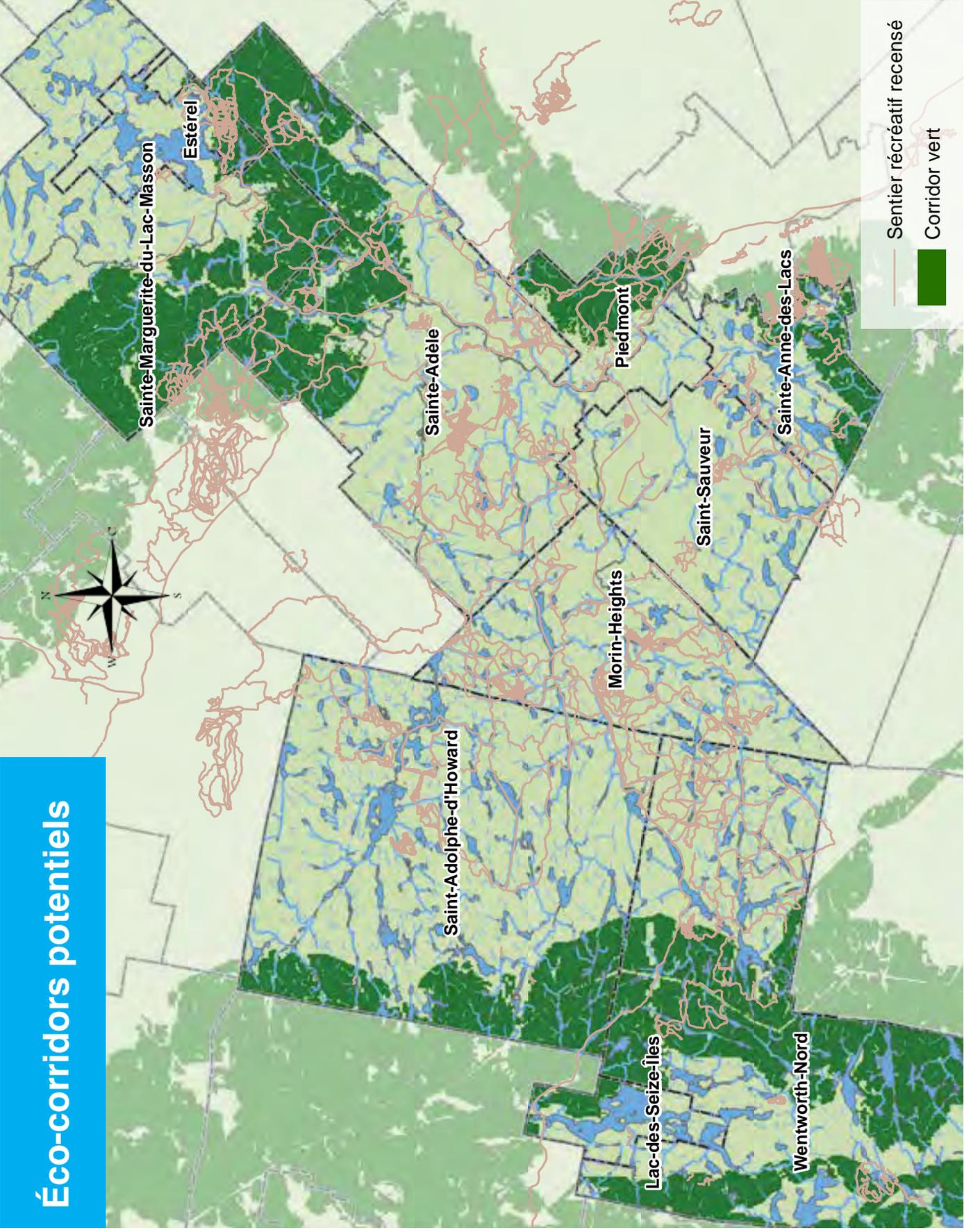
Les éco-corridors ainsi créés par les sentiers peuvent jouer le double rôle de corridors écologiques et de corridors récréatifs. Ils aident à contrer les effets de la fragmentation des milieux naturels, car ils permettent de relier entre eux les habitats, favorisant ainsi le déplacement des espèces animales et la dissémination des espèces végétales au travers des secteurs anthropiques. Ces corridors sont aussi reconnus comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, non seulement par la séquestration du gaz carbonique par les végétaux, mais aussi en permettant aux espèces de se déplacer vers des habitats qui leur seront plus favorables pour répondre à leurs besoins.

Les zones de connectivité possibles à travers les Laurentides ont été étudiées et cartographiées par l'organisme Éco-corridors laurentiens, dans l'objectif d'arrimer entre elles les grandes aires naturelles de la région.

Trois principaux éco-corridors potentiels sont présents à l'échelle régionale, dont deux qui impliquent le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Un premier corridor est situé à l'extrême ouest, alors que le second est à l'est. Bien que les milieux naturels soient encore substantiellement présents dans la MRC, ils sont fortement fragmentés par l'étalement urbain qui insère des discontinuités dans la trame verte. L'initiative de relier les différents secteurs de la MRC des Pays-d'en-Haut par des sentiers intermunicipaux fait écho à ce concept de connectivité, en créant des noyaux de conservation reliés les uns aux autres par des sentiers longue distance.

Au niveau des paysages, les zones conservées pour le plein air ou grâce au plein air assurent le maintien des paysages boisés qui sont cruciaux pour l'identité visuelle de la région. L'attrait des paysages naturels est un facteur qui contribue significativement à attirer les nouveaux résidents et les touristes dans la MRC des Pays-d'en-Haut.

# Éco-corradors potentiels



# POLITIQUE ET ORIENTATIONS

## Une politique pour la reconnaissance du passé et une vision pour l'avenir

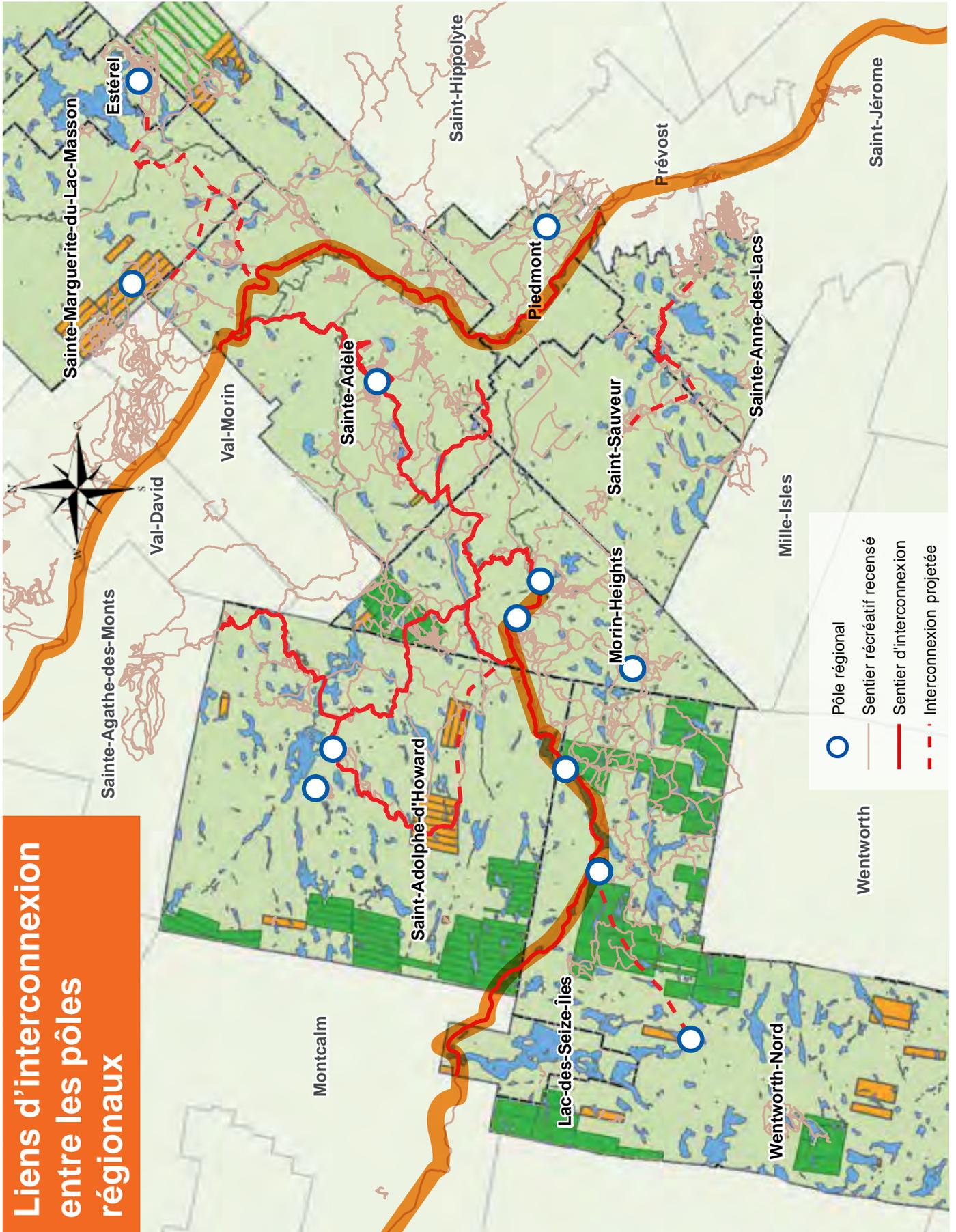
---

La MRC des Pays-d'en-Haut, reconnaissant l'apport identitaire du plein air sur son territoire, mise sur cette Politique de protection et d'accès aux sentiers pour préserver les infrastructures en sentiers multiusages qui font partie intégrante du mode de vie de ses résidents et de celui de ses nombreux visiteurs. Cette démarche s'appuie sur plusieurs des seize principes de développement durable reconnus par le gouvernement du Québec. Elle vise principalement à assurer une qualité de vie et la santé aux citoyens, la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité, l'efficacité économique, la subsidiarité, la protection du patrimoine culturel ainsi que la participation et l'engagement.

Les activités de consultations menées auront permis de définir 6 orientations et plus d'une soixantaine d'objectifs en découlant.



# Liens d'interconnexion entre les pôles régionaux





**1 SE DOTER D'UNE EXPERTISE URBANISTIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, DE PROTECTION ET DE GESTION DES SENTIERS**

Les 25 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional, local et sur les sentiers de quartier qui permettront à long terme d'optimiser les structures de gestion, de planification et de protection des sentiers. Les actions misent surtout sur la concertation des acteurs du milieu afin de favoriser un meilleur processus décisionnel, de mieux outiller les intervenants et de mieux définir les responsables des projets en sentiers.

**2 OPTIMISER L'ACCÈS AUX SENTIERS NON MOTORISÉS ET AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES POUR LES RÉSIDENTS DE LA MRC**

Les 9 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional, local et sur les sentiers de quartier qui permettront à long terme d'optimiser l'accessibilité physique aux sentiers et d'en démocratiser l'accès pour les résidents de la MRC.

**3 METTRE EN VALEUR L'ASPECT IDENTITAIRE DES SENTIERS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Les 10 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional, local et sur les sentiers de quartier qui favoriseront la consolidation d'une image de marque plein air du territoire au niveau régional tout en mettant en valeur les particularités de chacune des localités. Les actions visent également à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens envers leur milieu de vie et une appropriation citoyenne des sites récréatifs.

**4 ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES INFRASTRUCTURES DE PLEIN AIR AVEC LES AUTRES UTILISATIONS DU TERRITOIRE**

Les 7 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional, local et sur les sentiers de quartier qui permettront d'assurer la protection des réseaux de sentiers tout en respectant la capacité de support des milieux ainsi que les usages existants sur les terrains inclus aux réseaux et ceux limitrophes aux réseaux de sentiers. Cette orientation inclut également un volet sur l'éducation et la communication des usagers et des résidents.

**5 DÉVELOPPER UN MODÈLE DE FINANCEMENT VIABLE RELATIF À LA PLANIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ESPACES RÉCRÉATIFS**

Les 11 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional et local afin d'assurer à moyen et long terme le financement des infrastructures récréatives pour défrayer leur gestion, leur entretien et leur développement et de mieux définir les priorités d'intervention régionale en matière d'investissements dans le domaine récréatif.

**6 MISER SUR LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE LA PRATIQUE DU SKI NORDIQUE DANS LES PAYS-D'EN-HAUT**

Les 4 objectifs en lien avec cette orientation visent à définir des actions au niveau régional et local afin de faire reconnaître officiellement la pratique du ski nordique dans les Pays-d'en-Haut comme étant un élément du patrimoine immatériel reconnu et de mettre en valeur cet aspect identitaire sur le territoire.

# Orientation 1 : SE DOTER D'UNE EXPERTISE URBANISTIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PLANIFICATION, DE PROTECTION ET DE GESTION DES SENTIERS

## Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et les sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
1.1 Protéger les liens régionaux à perpétuité.	●		
1.2 Reconnaître dans le schéma d'aménagement les liens constituant le produit régional identifié par les gestionnaires locaux.	●		
1.3 Poursuivre l'inventaire continu des sentiers et du milieu.	●	●	●
1.4 Assurer le respect de la capacité de support du milieu dans les sites récréatifs.	●	●	●
1.5 Créer une table de concertation régionale en matière de planification et de pérennisation des sentiers composée de gestionnaires locaux de chacune des municipalités constituantes.	●	●	
1.6 Mandater un organisme afin d'assurer la mise en œuvre des projets régionaux issus de la concertation du milieu en matière de sentiers.	●	●	
1.7 Mettre en place une structure et un processus harmonisés misant sur le partenariat et le principe de subsidiarité.	●	●	●
1.8 Établir un plan d'intervention régional concerté pour la pérennisation des liens intermunicipaux identifiés.	●		



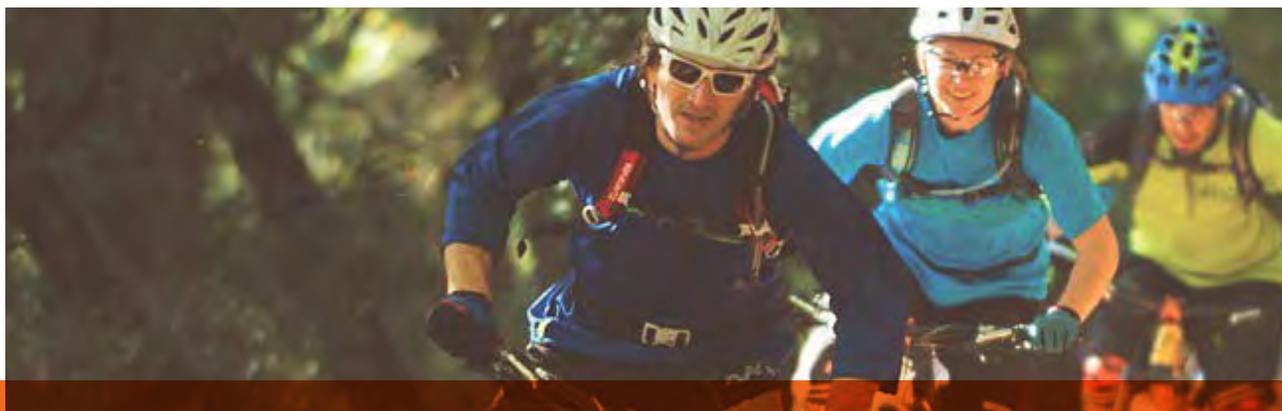
## Objectifs

Régionaux

Locaux

Quartier

1.9	Développer des stratégies proactives en matière de conservation des sentiers pour assurer la stabilité des réseaux.	●	●	●
1.10	Implanter un savoir-faire régional plus uniforme en matière de conception, pérennisation, aménagement et mise en valeur des sentiers.	●	●	
1.11	Uniformiser les mesures d'urgence en sentiers sur l'ensemble du territoire.	●		
1.12	Identifier les limites d'intervention législative des municipalités et mettre en lumière des moyens de pérennisation à l'échelle provinciale.	●		
1.13	Prioriser les investissements en infrastructures dans les pôles locaux identifiés comme ayant un potentiel et/ou une qualité d'infrastructure permettant un rayonnement.		●	
1.14	Dans les secteurs appartenant à un réseau de sentiers formant les pôles récréatifs locaux identifiés au niveau régional, miser sur la pérennisation des sentiers et les moyens durables quant à l'utilisation des infrastructures.		●	
1.15	Assurer une formation continue des responsables locaux attirés à la gestion et à la planification des réseaux de sentiers dans les municipalités.		●	
1.16	Désigner un organisme responsable afin d'optimiser l'expertise locale en place.		●	●
1.17	Développer les pôles récréatifs locaux sur un modèle de complémentarité entre les municipalités constituantes.		●	
1.18	Définir les créneaux d'activités des pôles récréatifs en développement en fonction d'une planification incluant l'échelle régionale.		●	
1.19	Favoriser l'implication des ressources municipales avec les gestionnaires des réseaux lorsque ceux-ci diffèrent.		●	
1.20	Se doter et appliquer un plan d'évaluation des infrastructures et aménagements en sentier.	●	●	●
1.21	Appliquer des critères de construction durable dans les sentiers locaux identifiés.		●	
1.22	Identifier clairement un gestionnaire local pour chacun des réseaux de sentiers locaux identifiés.		●	
1.23	Élaborer des protocoles d'entente précis concernant les tâches et responsabilités des bénévoles et autres gestionnaires de sentiers et les mettre à jour de manière continue.		●	
1.24	Développer une expertise municipale en matière de mobilité active.		●	
1.25	Privilégier les aménagements d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.		●	●



## Orientation 2 : OPTIMISER L'ACCÈS AUX SENTIERS NON MOTORISÉS ET AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES POUR LES RÉSIDENTS DE LA MRC

### Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et les sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
2.1 Assurer un tarif avantageux aux résidents de la MRC minimalement sur les liens régionaux identifiés.	●	●	
2.2 Assurer la présence d'infrastructures de services minimales pour permettre une expérience plaisante et sécuritaire des usagers dans les réseaux de sentiers.	●	●	
2.3 Optimiser l'accès des périmètres urbains aux liens régionaux identifiés ou les pôles locaux.	●	●	●
2.4 Assurer la gratuité pour la population locale sur au moins un réseau quatre saisons par municipalité.		●	●
2.5 Identifier clairement les secteurs où les animaux domestiques sont permis en sentiers et diffuser l'information aux citoyens.		●	●
2.6 Favoriser le développement d'aménagements permettant la pratique d'activités accessibles à tous dans les secteurs propices où la capacité de support du milieu permet un achalandage élevé.	●	●	
2.7 Améliorer la sécurité sur les sentiers de quartier municipaux. (configuration, signalisation, usage, traverses piétonnières, etc.)			●
2.8 Identifier les réseaux de sentiers incluant des aménagements pour les personnes à mobilité réduite et diffuser l'information.		●	●
2.9 Favoriser les aménagements d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.		●	●



## Orientation 3 : METTRE EN VALEUR L'ASPECT IDENTITAIRE DES SENTIERS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et les sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
3.1 Miser sur historicité des sentiers comme élément d'appartenance pour développer une identité plus forte du territoire.	●	●	
3.2 Développer une image de marque PLEIN AIR harmonisée pour les Pays-d'en-Haut et en bonifier la promotion.	●		
3.3 Développer une signature régionale uniforme pour les sentiers tout en conservant les particularités locales des réseaux.	●	●	
3.4 Renforcer le sentiment de fierté et la reconnaissance de l'importance sociale, économique et écologique des sentiers.	●	●	●
3.5 Miser sur l'appropriation locale des sentiers comme élément pour définir une identité locale plus forte.		●	
3.6 Optimiser la communication entre les gestionnaires de sentiers, les résidents et les usagers.	●	●	
3.7 Développer des plans de communication locaux pour les événements en sentiers.		●	
3.8 Utiliser les infrastructures récréatives et les clubs de plein air comme leviers pour les projets communautaires.		●	●
3.9 Optimiser les retombées sociales des événements récréatifs en sentiers.		●	
3.10 Favoriser l'habitation active du territoire des résidents dans leur milieu de vie.		●	●

## Orientation 4 : ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES INFRASTRUCTURES DE PLEIN AIR AVEC LES AUTRES UTILISATIONS DU TERRITOIRE

### Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et les sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
4.1 Assurer le respect de la capacité de support du milieu dans les sites récréatifs.	●	●	●
4.2 Reconnaître dans le schéma d'aménagement les liens régionaux constituant le produit régional identifié par les gestionnaires locaux.	●	●	
4.3 Poursuivre l'inventaire continu des sentiers et du milieu.	●	●	●
4.4 Éviter les passages des sentiers trop près des résidences en milieu privé.	●	●	
4.5 Optimiser les accès quatre saisons dans les réseaux de sentiers locaux afin de concentrer les secteurs récréatifs sur le territoire.		●	
4.6 Afficher les codes d'éthique des usages en sentiers afin de favoriser un usage respectueux du territoire.		●	
4.7 Assurer une communication claire sur la nature des sentiers clandestins (réseaux illicites) afin d'éviter les confusions auprès des usagers et des propriétaires quant à la responsabilité des gestionnaires avoisinants.		●	●



Source : Archives Canadien Pacifique

## Orientation 5 : DÉVELOPPER UN MODÈLE DE FINANCEMENT VIABLE RELATIF À LA PLANIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES ESPACES RÉCRÉATIFS

### Objectifs pour les liens régionaux, les pôles locaux et les sentiers de quartier

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
5.1 Planifier un budget régional de manière concertée pour la pérennité, l'entretien, l'aménagement et le développement des liens régionaux.	●		
5.2 Élaborer un plan d'entretien budgété pour le produit régional en sentier.	●		
5.3 Mandater un organisme régional pour assurer le montage et le dépôt de subventions (externes à la région).	●		
5.4 Créer une table de réflexion régionale pour élaborer des modèles de financement.	●		
5.5 Augmenter les ressources matérielles et/ou financières relatives à la pérennisation des sentiers.	●	●	
5.6 Planifier un budget local annuel pour la pérennité, l'entretien, l'aménagement et le développement des pôles locaux.		●	
5.7 Élaborer un plan d'entretien budgété pour l'offre local.		●	
5.8 Étudier les sources de financement possibles pour les infrastructures de plein air offertes aux citoyens.		●	
5.9 Participer de manière locale à une table de réflexion régionale pour analyser les meilleurs modèles de financement.		●	
5.10 Augmenter la promotion concertée des pôles récréatifs locaux afin d'optimiser l'attractivité du territoire.		●	
5.11 Prioriser les investissements municipaux dans les aménagements publics incluant un volet favorisant la mobilité active.			●

## Orientation 6 : MISER SUR LA RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE LA PRATIQUE DU SKI NORDIQUE DANS LES PAYS-D'EN-HAUT

### Objectifs pour les liens régionaux et pour les pôles locaux

Objectifs	Régionaux	Locaux	Quartier
6.1 Reconnaître au niveau municipal la pratique du ski nordique dans les Pays-d'en-Haut comme étant un élément du patrimoine immatériel de la MRC (identification).	●	●	
6.2 Mandater une entité afin de désigner la pratique du ski nordique comme patrimoine immatériel par le ministère de la Culture des Communications du Québec.	●		
6.3 Inclure des éléments patrimoniaux dans les aménagements sur les sites récréatifs.	●	●	
6.4 Développer des partenariats entre les gestionnaires de centres de ski et le Musée du ski des Laurentides.		●	

### RÉFÉRENCES

- 1 *Plan directeur d'aménagement du Parc régional des Pays-d'en-Haut, 2011*
- 2 *Rapport sur les activités de plein air non motorisées et le potentiel récréatif dans la MRC des Pays-d'en-Haut, 2015*
- 3 *Décret 1099-2016 du 21 décembre 2016, Gouvernement du Québec*
- 4 *Estimations de la MRC des Pays-d'en-Haut issues des compilations du recensement de Statistiques Canada, 2016*
- 5 *Profil socio-économique des Pays-d'en-Haut, 2015*
- 6 *Profil socio-économique des Pays-d'en-Haut, 2015*
- 7 *Tiré de « La belle histoire des Pays-d'en-Haut », p.14. Éditions Continuité. Numéro 119, hiver 2008-2009.*
- 8 *Rapport sur les activités de plein air non motorisées et le potentiel récréatif dans la MRC des Pays-d'en-Haut, 2015*
- 9 *Étude sur les retombées économiques, les caractéristiques environnementales et le profil des visiteurs des parcs régionaux des Laurentides, 2017*
- 10 *Loisirs de plein air au Québec, Conseil québécois du loisir, 2008*
- 11 *Québec en forme, Pour une vision commune des environnements favorables, 2012*

# LEXIQUE

## Développement durable

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement. (MDEELCC, 2017)

## Patrimoine immatériel

Les connaissances, les expressions, les pratiques, les représentations et les savoir-faire transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public. P-9.002 - Loi sur le patrimoine culturel. Article 2

## Schéma d'aménagement

Un document de planification territoriale légal par lequel les élus municipaux indiquent, entre autres, les principales orientations du développement et les grandes affectations du territoire, en plus de dicter les règles et les normes à suivre par la réglementation d'urbanisme de chacune des municipalités locales. Source : MAMOT, Guide La prise de décision en urbanisme

## Ski nordique

Aussi appelée ski de randonnée nordique ou encore *backcountry*, cette discipline hivernale d'origine scandinave se distingue par le fait qu'elle se pratique sur des pistes non tracées ou non damées ce qui donne aux skieurs un accès à des territoires plus éloignés et souvent plus sauvages.

## Excursionniste

Personne qui effectue un voyage aller-retour dans la même journée à partir de son lieu de résidence à plus de 40 kilomètres du lieu visité. Profil socio-économique

## Touriste

Personne qui réalise un voyage d'une nuit ou plus en dehors de son lieu de résidence habituel dans un autre but que d'aller au travail ou à l'école, de déménager ou de faire un déplacement de routine et qui utilise de l'hébergement commercial ou privé. Source : Profil socio-économique des Pays-d'en-Haut, MRC des Pays-d'en-Haut, 2015

## Villégiateur

Personne ayant une résidence secondaire sur le territoire.

## Résident permanent

Personne ayant une résidence principale sur le territoire.

## Éco-corridors

Un éco-corridor ou corridor écologique est un segment de terrain sur lequel pousse une végétation naturelle non entretenue. Ce segment est positionné dans la trame du paysage pour réunir des milieux naturels protégés ou non. On dit que plus le territoire est fragmenté par des infrastructures, plus on a besoin d'éco-corridors pour permettre aux espèces de se disperser et de se reproduire en diversifiant leur bagage génétique et ainsi, leur permettre de s'adapter aux changements de leur environnement (climat, dérangement, pluviométrie, drainage, etc.). <http://www.ecocorridorslaurentiens.org/concepts-et-th-orie>

## Accessibilité

Un principe qui peut à la fois être liée au caractère d'un lieu qu'au droit ou possibilité de quelqu'un d'avoir accès à quelque chose. Ainsi, le caractère accessible peut se définir par sa situation géographique, par sa démocratisation intellectuelle, par son coût abordable.

Inspiré de la définition de l'accessibilité

## Identité

L'identité d'une communauté englobe tous les éléments déterminant les préoccupations et les valeurs de cette collectivité. La présente politique vient affirmer et consolider cette identité. Définition à partir de *Vision stratégique dans MAMOT, Guide La prise de décision en urbanisme*

## Conservation

Action de conserver, de maintenir intact ou dans le même état un milieu par une approche écocentrée, ce qui signifie un usage limité de la nature, des activités durables et une protection incluant l'intervention humaine. (Géocofluence, 2013)

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-protoger-preserver-ou-conserver-la-nature>

## Protection

Terme qui englobe l'ensemble des éléments de conservation et de préservation. Définition maison

## Préservation

Action qui se définit par un moyen de préserver un milieu par une approche biocentrée. En résumé, sans faire usage de la nature, en maintenant une protection stricte de la nature. (Géocofluence, 2013)

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/notion-a-la-une-protoger-preserver-ou-conserver-la-nature>

## Gouvernance

Désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un état, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale. (IRGEI, 2011) <http://www.irgei.org/>

## Entente de passage

Entente verbale ou écrite entre un propriétaire terrien et un gestionnaire basé sur l'accord mutuel des parties prenantes et n'ayant aucune valeur légale à l'exception des ententes incluant une assurance de responsabilité civile. Définition maison

## Droit de passage

Issue d'une démarche volontaire entre les deux parties, la servitude de droit, une fois signée, devient une obligation pour un propriétaire de laisser passer sur son fonds, le propriétaire du fonds voisin. Ici, le propriétaire du fonds voisin serait la municipalité locale pour les besoins des utilisateurs des sentiers récréatifs. Dictionnaire de l'Office québécois de la langue française

## Servitude

La servitude est une charge imposée sur un immeuble (le fonds servant) en faveur d'un autre immeuble (le fonds dominant) et qui appartient à un propriétaire différent.

Cette charge oblige le propriétaire du fonds servant à supporter, de la part du propriétaire du fonds dominant, certains actes d'usage ou à s'abstenir lui-même d'exercer certains droits inhérents à la propriété. Code civil du Québec, art. 1177

## Infrastructures récréatives

Les infrastructures récréatives peuvent définir l'ensemble des sentiers, des aménagements, des équipements spécialisés, du mobilier et des installations d'accueil des sites récréatifs.

## Subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

(MDEELCC, 2017)



1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3  
Téléphone : 450 229-6637

[lespaysdenhaut.com](http://lespaysdenhaut.com)  
[sopair.ca](http://sopair.ca)